

**Centre d'expertise international de
Montréal en intelligence artificielle
(CEIMIA)**

**États financiers
au 31 mars 2026**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 14
Annexe	15

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2100
4805, boulevard Lapinière
Brossard (Québec)
J4Z 0G2

T 450 445-6226

Aux administrateurs de
Centre d'expertise international de Montréal
en intelligence artificielle (CEIMIA)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Centre d'expertise international de Montréal en intelligence artificielle (CEIMIA) (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et l'annexe.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2026 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Brossard
Le 31 août 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A135740

Centre d'expertise international de Montréal en intelligence artificielle (CEIMIA)

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
	\$	\$
Produits		
Contributions		
Innovation, Sciences et Développement économique (ISDE) – gouvernement du Canada (note 3)	2 077 950	
Apports de fonctionnement		3 136 983
Tides Foundation, organisme américain sur la recommandation du Fonds de subventions de la communauté de Google	213 020	90 466
Centre de recherches pour le développement international – gouvernement du Canada	41 837	130 889
Centre for AI & Climate Ltd (CAIC), société du Royaume-Uni sur la recommandation du gouvernement du Royaume-Uni		355 015
Services d'expertise	15 000	65 000
Revenus d'intérêts	29 754	62 410
	2 377 561	3 840 763
Charges		
Fonctionnement (annexe)	241 054	163 995
Appui aux groupes d'experts du Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle (PMIA)	678 513	1 287 356
Projets CEIMIA	737 274	593 347
Écosystème PMIA	167 587	69 245
Écosystème CEIMIA	404 417	643 285
Communication et rayonnement	403 850	353 702
Amortissement des immobilisations corporelles	81 969	85 050
	2 714 664	3 195 980
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(337 103)	644 783

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Centre d'expertise international de Montréal en intelligence artificielle (CEIMIA)

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

	2026			2025
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	167 732	2 753 469	2 921 201	2 276 418
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(81 969)	(255 134)	(337 103)	644 783
Solde à la fin	85 763	2 498 335	2 584 098	2 921 201

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Centre d'expertise international de Montréal en intelligence artificielle (CEIMIA)

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(337 103)	644 783
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	81 969	85 050
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	157 929	(61 490)
Frais payés d'avance	(1 491)	6 581
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(125 170)	81 645
Produits reportés	(1 589)	15 000
Apports reportés	9 029	(90 466)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(216 426)	681 103
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(3 143)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(216 426)	677 960
Encaisse au début	3 034 104	2 356 144
Encaisse à la fin	2 817 678	3 034 104

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Centre d'expertise international de Montréal en intelligence artificielle (CEIMIA)

Situation financière

au 31 mars 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	2 817 678	3 034 104
Comptes clients et autres créances (note 6)	34 267	192 196
Frais payés d'avance (note 7)	12 604	11 113
	<u>2 864 549</u>	<u>3 237 413</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 8)	85 763	167 732
Dépôts de loyer	12 000	12 000
	<u>2 962 312</u>	<u>3 417 145</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9)	106 060	231 230
Produits reportés	13 411	15 000
Apports reportés (note 10)	258 743	249 714
	<u>378 214</u>	<u>495 944</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	85 763	167 732
Non affecté	2 498 335	2 753 469
	<u>2 584 098</u>	<u>2 921 201</u>
	<u>2 962 312</u>	<u>3 417 145</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Centre d'expertise international de Montréal en intelligence artificielle (CEIMIA)

Notes complémentaires

au 31 mars 2026

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, a pour objectif le développement responsable d'une intelligence artificielle (IA) fondée sur les principes d'éthique, de droits de la personne, d'inclusion, de diversité, d'innovation et de croissance économique. L'organisme a également comme mission de favoriser le développement des compétences en matière de développement responsable de l'IA parmi les différents intervenants de l'écosystème IA au Québec et au Canada. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'organisme a commencé ses activités le 27 avril 2020, soit à sa date de création.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et l'annexe. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Services d'expertise

Les produits tirés de la prestation de services d'expertise sont constatés à la condition qu'un accord existe entre les parties, que la prestation des services soit achevée, que les honoraires soient déterminés ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Produits d'intérêts

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé.

Centre d'expertise international de Montréal en intelligence artificielle (CEIMIA)

Notes complémentaires

au 31 mars 2026

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Améliorations locatives	Durée du bail
Équipement informatique	2 ans
Mobilier et agencements	5 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Centre d'expertise international de Montréal en intelligence artificielle (CEIMIA)
Notes complémentaires
 au 31 mars 2026

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

L'organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis au cours à l'état de la situation financière. Les éléments non monétaires d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques. Les produits et les charges sont convertis au cours en vigueur à la date où ils sont constatés. Les gains et les pertes de change afférents sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice.

Charges locatives

L'organisme constate les charges locatives selon la méthode linéaire sur la durée du bail. L'excédent des charges locatives constatées sur le montant à payer en vertu du contrat de location est présenté à titre de loyer à payer dans les comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement au bilan.

Ventilation des charges

Le coût des activités de l'organisme se compose de différents frais, dont les frais liés aux ressources humaines et d'autres charges directement rattachées aux activités. L'organisme assume également un certain nombre de charges de fonctionnement général qui sont communes à l'administration de l'organisme et à chacune de ses activités.

L'organisme ventile ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'il a jugées adaptées à chaque type de charges et qu'il utilise avec constance année après année :

- Coût des salaires et des charges sociales : en fonction de la masse salariale des diverses activités;
- Coût des honoraires professionnels, des télécommunications et des fournitures de bureau : en fonction d'un taux d'utilisation pour les activités;
- Coûts des loyers : en fonction de la surface occupée.

3 - APPORTS DE FONCTIONNEMENT – INNOVATION, SCIENCES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (ISDE)

L'organisme a signé une entente de contribution avec le département Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) du gouvernement du Canada. Cette contribution non remboursable vise à soutenir les activités du Centre d'expertise international de Montréal en intelligence artificielle (CEIMIA).

Au terme de cette entente, l'organisme recevra une contribution maximale de 3 500 000 \$ pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2027, soit 2 300 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2026 et 1 200 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2027.

Les montants sont versés sous forme d'avances ou de remboursements des coûts admissibles engagés dans le cadre des projets, conformément aux modalités de l'accord, et visent à financer notamment les activités de recherche, de mobilisation des connaissances, de réseautage ainsi que les dépenses opérationnelles.

Cette contribution est accordée sous réserve du respect de certaines exigences prévues à l'entente.

Centre d'expertise international de Montréal en intelligence artificielle (CEIMIA)

Notes complémentaires

au 31 mars 2026

4 - REDISTRIBUTION DES CHARGES

Le montant total de charges provenant des salaires et charges sociales, des honoraires de consultants et professionnels et des autres charges de 1 678 129 \$ (1 570 156 \$ en 2025) a été ventilé comme suit :

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
	\$	\$
Fonctionnement		
Salaires et charges sociales	178 347	83 879
Honoraires de consultants	7 084	454
Honoraires professionnels	8 231	7 306
Loyer	8 791	6 052
Entretien et réparations	814	
Frais de déplacement	688	1 615
Autres	1 699	1 431
Appui aux groupes d'experts du PMIA	398 794	576 677
Écosystème PMIA	129 394	85 205
Écosystème CEIMIA	152 803	223 295
Projet CEIMIA	469 051	316 873
Communication et rayonnement	322 433	267 369
	<u>1 678 129</u>	<u>1 570 156</u>

5 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

Les coûts totaux des salaires, des vacances et des charges sociales se détaillent comme suit :

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
	\$	\$
Salaires, vacances et charges sociales		
Fonctionnement	178 347	83 879
Appui aux groupes d'experts du PMIA	313 930	477 357
Projet CEIMIA	394 963	270 940
Écosystème PIMIA	93 010	28 581
Écosystème CEIMIA	135 710	238 781
Communication et rayonnement	254 562	230 902
	<u>1 370 522</u>	<u>1 330 440</u>

6 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
	\$	\$
Comptes clients		15 000
Contributions à recevoir		
Montréal International – organisme sans but lucratif		176 360
Taxes à la consommation à recevoir	34 267	836
	<u>34 267</u>	<u>192 196</u>

Centre d'expertise international de Montréal en intelligence artificielle (CEIMIA)

Notes complémentaires

au 31 mars 2026

7 - FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2026	2025
	\$	\$
Loyers	8 278	7 671
Assurances	4 123	3 442
Autres	203	
	<u>12 604</u>	<u>11 113</u>

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2026	2025
	Valeur	Valeur
	comptable	comptable
	nette	nette
	\$	\$
Coût	Amortis- sement cumulé	
\$	\$	
Améliorations locatives	337 212	262 462
Équipement informatique	18 271	17 280
Mobilier et agencements	57 787	47 765
	<u>413 270</u>	<u>327 507</u>
	<u>85 763</u>	<u>167 732</u>

9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2026	2025
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	26 464	100 606
Salaires, vacances et charges sociales à payer	79 596	130 624
	<u>106 060</u>	<u>231 230</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 20 628 \$ au 31 mars 2026 (25 186 \$ au 31 mars 2025).

10 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de projets du prochain exercice.

	2026	2025
	\$	\$
Tides Foundation, organisme américain sur la recommandation du Fonds de subventions de la communauté de Google		
Solde au début	249 714	340 180
Montant constaté à titre de produits	(213 020)	(90 466)
Solde à la fin	<u>36 694</u>	<u>249 714</u>
Innovation, Science et Développement Économique (ISDE)		
Montant encaissé au cours de l'exercice	2 300 000	
Montant constaté à titre de produits	(2 077 950)	
Solde à la fin	<u>222 050</u>	-
	<u>258 744</u>	<u>249 714</u>

Centre d'expertise international de Montréal en intelligence artificielle (CEIMIA)

Notes complémentaires

au 31 mars 2026

11 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de change, lequel découle des activités de fonctionnement.

Risque de change

L'organisme réalise la plupart de ses transactions en dollars canadiens. Le risque de change découle des apports et des charges libellés dans une monnaie étrangère, lesquels sont principalement effectués en livres sterling et en euros. Au 31 mars 2026, l'organisme est exposé au risque de change en raison de l'encaisse libellée en livres sterling totalisant 156 903 \$ (342 945 \$ au 31 mars 2025) et de l'encaisse libellée en euros totalisant 2 350 \$ (12 157 \$ au 31 mars 2025) ainsi que des comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement libellés en euros totalisant 1 598 \$ (0 \$ au 31 mars 2025) et les autres dettes de fonctionnement libellés en livres sterling totalisant 2 979 \$ (0 \$ au 31 mars 2025).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

12 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location échéant en février 2027, à verser une somme de 50 452 \$ pour un bâtiment. Le contrat de location comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans dont l'organisme pourra se prévaloir en donnant un préavis de six mois. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 50 452 \$ en 2027.

Centre d'expertise international de Montréal en intelligence artificielle (CEIMIA)

Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
	\$	\$
<i>FONCTIONNEMENT</i>		
Salaires, vacances et charges sociales	178 347	83 879
Honoraires de consultants	7 084	454
Honoraires professionnels	8 231	7 306
Formation		101
Charges locatives	8 791	6 052
Assurances	14 967	16 180
Frais bancaires	3 927	2 214
Événements et communications	1 400	390
Fournitures, logiciels et licences	9 605	28 738
Télécommunications	7 200	16 198
Entretien et réparations	814	868
Frais de déplacement	688	1 615
	<u>241 054</u>	<u>163 995</u>